



Chères consœurs, chers confrères,

Élu récemment, je vous remercie pour votre confiance. J'ai intégré une équipe dynamique et passionnée, j'essayerai donc de me montrer à la hauteur et d'œuvrer pour une évolution positive de notre profession.

Une des actualités majeures de notre profession est la visite des cabinets, beaucoup d'entre vous se posent des questions sur l'organisation et le but de ces visites confraternelles.

Nous sommes là pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner au mieux dans la mise en conformité de vos cabinets. Le but : un exercice serein tout en suivant les évolutions nécessaires liées à l'exercice de notre profession.

Rappelons-le, l'idée n'est pas de sanctionner mais bien d'accompagner sans oublier notre devoir d'exemplarité envers nos patients pour leur assurer qualité et sécurité des soins.

Dans ce numéro, vous trouverez quelques conseils en cas d'éventuels conflits avec un patient et d'autres articles qui nous l'espérons répondront à certaines de vos interrogations.

Nos secrétaires sont là aussi pour vous apporter écoute et bienveillance et vous orienter le cas échéant vers les conseillers en charge de votre secteur.

Amitiés confraternelles,

Yann URBINA

- 1 **Éditorial**
- 2 **Qu'est-ce qu'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ? / Budget prévisionnel 2022 / Quand survient un conflit avec un patient...**
- 3 **La Chambre disciplinaire de 1^{ère} Instance du CROPP Bourgogne-Franche-Comté / Votre Conseil régional**
- 4 **Prévention violences conjugales**
- 5 **Associations contre les violences faites aux femmes**
- 6 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

9 avenue de la Résistance
89000 AUXERRE
Tél: 03.86.18.92.95
contact@bourgogne-franche-comte.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8 h 30 > 12 h - 12 h 30 > 17 h
Mercredi
9 h > 12 h - 12 h 30 > 17 h

Editeur: CROPP Bourgogne-Franche-Comté
Directrice de publication:
Marie TILLAY
Rédacteurs:
Nathalie ASDRUBAL,
Yann URBINA,
Élodie MILLIQUET
Tirage: 474 exemplaires
Dépôt légal: Mars 2022
N° ISSN: 2645-9264

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) ?

« Les communautés professionnelles territoriales de santé ont vocation à être le fruit de l'initiative de professionnels organisés, le cas échéant, en équipes de soins primaires, auxquels viendront s'adjoindre, selon les projets des fondateurs de la communauté, des acteurs du premier et/ou du second recours, et/ou des acteurs médico-sociaux et sociaux. Les communautés ont pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence, de qualité et de sécurité des services de santé, par une meilleure coordination des acteurs qui la composent ».

Une CPTS naît d'une volonté commune d'acteurs de la santé à se structurer pour contribuer à une meilleure prise en charge des patients en répondant aux besoins identifiés localement.

Les CPTS en Bourgogne-Franche-Comté (juin 2021) :

- 5 CPTS en fonctionnement
- 13 sont en cours de création

Pour plus d'informations :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/structures-de-soins/les-communautes-professionnelles-territoriales-de-sante-cpts/article/les-cpts-en-bourgogne-franche-comte>

(Sources ministère des solidarités et de la santé)

Budget prévisionnel 2022

	En euros
Subventions reçues	107 540
Facturation ONPP - CROPP	3 150
Produits financiers et autres	4 070
TOTAL ENCAISSEMENTS	114 760
Achats ONPP - CROPP	70 7000
Électricité et gaz	1 800
Fournitures d'entretien et petits & équipements	200
Fournitures de bureau	600
Locations immobilières + Charges locatives	7 080
Locations diverses	1 250
Entretien et réparations	650
Maintenance + Documentations et abonnements	0
Indemnités élus	24 250
Rémunérations intermédiaires honoraires	1 430
Publications	0
Divers	300
Déplacements SNCF + voiture péage hôt	9 200
Missions réceptions restaurants	1 500
Frais postaux	250
Téléphonie	1 300
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	120 510
Taxe sur les salaires	0
Formation professionnelle continue	50
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	840
TOTAL IMPOTS ET TAXES	890
Rémunération du personnel*	0
Charges sociales	0
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	0
Dotations aux amortissements	400
TOTAL PROVISIONS	400
Charges exceptionnelles	750
Produits exceptionnels	7 790
Impôts sur les sociétés	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 040
RESULTAT	0

* salaires versés par le CNOPP

QUAND SURVIENT UN CONFLIT AVEC UN PATIENT...

Quel que soit le motif de la naissance du conflit il est important de toujours essayer de maintenir une communication et ne pas chercher à éluder le problème.

N'hésitez pas à rappeler votre patient et essayez de comprendre ce qu'il peut vous reprocher. Proposez un nouveau rendez-vous en réexpliquant en toute transparence votre façon de travailler et de réaliser un soin. Peut-être s'agit-il d'une simple incompréhension, d'une simple demande de compassion face à la douleur ou la lassitude de rester dans l'attente de trouver un traitement qui fonctionne.

Si la situation ne semble pas s'améliorer, contactez votre assurance professionnelle et votre conseil régional, nous pourrions toujours vous proposer la mise en place d'une médiation.

QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR UN CONFLIT :

- **Toujours garder une attitude correcte (article R4322-51 du code de déontologie)**
- **Expliquer les choses en vous adaptant à votre interlocuteur**
- **Tenir à jour les dossiers médicaux**
- **À la fin d'un entretien, demander à votre patient s'il a des questions**
- **Pensez à vous former pour acquérir des notions dans la gestion de conflits**

La Chambre disciplinaire de 1^{ère} Instance du CROPP Bourgogne-Franche-Comté

Le 10 septembre 2021 a eu lieu l'élection de la CDPI de Bourgogne-Franche-Comté.

La chambre disciplinaire de première instance comprend, outre son président, **deux collèges** :

- **Le premier Collège** composé de : Deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;
- **Le deuxième Collège** composé de : Deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Président :

Fabien PUGLIERINI

Présidente suppléante :

Nadia ZEUDMI-SAHRAOUI

1^{ER} COLLÈGE

Membres titulaires :

Nathalie ASDRUBAL
Marion CRUCHANDEU

Membres suppléants :

Julien RIZZOTTO
Poste vacant

2^{ÈME} COLLÈGE

Membres titulaires :

Pascale DEMAY
Alexandre CONTOZ

Membres suppléants :

Sylvie BLANC-SPERBER
Xavier NESTEL

Votre Conseil régional

Présidente

M^{me} Marie-Thérèse TILLAY

Secrétaire générale

M^{me} Fanny GAGELIN

Conseillère

M^{me} Marion CRUCHANDEU
M. Alexandre DE GIRONDE
M. Yann URBINA
M. Pierre HOMAND

Vice-président

M. Julien RIZZOTTO

Trésorière

M^{me} Nathalie ASDRUBAL

LES COMMISSIONS

LA FORMATION RESTREINTE

Président

M. Alexandre DE GIRONDE

M^{me} Marion CRUCHANDEU
M. Julien RIZZOTTO
M^{me} Nathalie ASDRUBAL
M. Yann URBINA

LA COMMISSION DE CONCILIATION

Rapporteur

M. Alexandre DE GIRONDE

M^{me} Nathalie ASDRUBAL
M. Pierre HOMAND
M^{me} Marie-Thérèse TILLAY

LA COMMISSION DÉROGATION

Rapporteur

M^{me} Nathalie ASDRUBAL

M. Julien RIZZOTTO
M^{me} Marion CRUCHANDEU
M. Alexandre DE GIRONDE

LA COMMISSION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Rapporteur

M. Yann URBINA

M^{me} Fanny GAGELIN
M^{me} Marie-Thérèse TILLAY

Prévention violences conjugales

Apprendre à mieux repérer et accompagner les victimes de violences conjugales ! Découvrez les nouveaux outils à la disposition des Pédiçures-Podologues.

Chaque année en France, en moyenne, 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. Qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ces violences sont interdites et punies par la loi. Face à ce problème de santé publique, tous les professionnels de santé sont concernés.

Comment détecter les victimes de violences conjugales ?
Comment apprécier et évaluer la dangerosité des situations ?
Comment orienter les victimes vers une prise en charge adaptée ? Et quel est le rôle du Pédiçure-Podologue dans cette prise en charge ?

L'Ordre national des Pédiçures-Podologues se mobilise dans la lutte contre les violences faites aux femmes et participe au groupe de travail mené par la MIPROF (la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), avec la Fédération Nationale des Étudiants en Podologie (FNEP), le Syndicat National des Instituts de Formation en Pédiçurie-Podologie (SNIFPP) et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS).

En collaboration avec ce groupe de travail, des outils ont ainsi été développés spécialement pour les pédiçures-podologues pour les aider lorsqu'ils sont face à des victimes de violences conjugales. **N.B : Retrouvez sur notre page régionale la liste des associations de prévention et de lutte contre les violences ou sur www.arretonslesviolences.gouv.fr**

Vous êtes victime de violences conjugales ?

Vous pouvez en parler à votre pédiçure-podologue

Il peut vous aider

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919
Appel anonyme et gratuit.

Un numéro d'écoute et d'orientation, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences, 24h/24 et 7j/7.
Un numéro qui n'est pas repérable sur les factures et les téléphones.

#NeRienLaisserPasser
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : ArretonsLesViolences.gouv.fr

NUMÉROS D'URGENCE 112 114

ORDRE NATIONAL DES PÉDIÇURES-PODOLOGUES

PLUS D'INFOS

Ce kit d'outils pédagogiques se décline selon quatre grands axes :

Tous ces outils sont également disponibles sur le site : [«arretonslesviolences.gouv.fr»](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

et sur le site de l'ONPP : <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/les-pedices-podologues-contre-les-violences-faites-aux-femmes.html>

- **Se former** avec le livret pédagogique intitulé «*L'entretien du-de la Pédiçure-Podologue avec une victime de violences au sein du couple et/ou violences sexuelles*»,
- **Se documenter** grâce à des vidéos d'expertes qui apportent leur éclairage sur les situations, Le livret accompagne également ces courts-métrages de formation «*Anna*» et «*Elisa*»,
- **Communiquer** au moyen d'affiches (une affiche vous a été envoyée jointe au Repères N°50 de janvier 2022) et de dépliants dans les cabinets,
- **Agir** en constatant les situations de violences par le biais d'une [attestation clinique](#) que peut remplir le Pédiçure-Podologue permettant de constituer des preuves si la victime veut entamer des démarches. Cette attestation est accompagnée d'une [notice d'utilisation](#).

ASSOCIATIONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

DÉPARTEMENT 21

CIDFF DE LA CÔTE-D'OR

03 80 48 90 28 - 03 80 48 90 26

22 avenue du Château - 21800 QUETIGNY
secretariat.cidff21@hotmail.fr

SOLIDARITÉ FEMMES

03 80 67 17 89 - 03 80 38 27 90

2 rue des corroyeurs - 21000 DIJON
solidaritefemmes21@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT 25

CIDFF DU DOUBS

03 81 25 66 69

Espace Simone de Beauvoir - 14 Rue Violet
25000 BESANCON
urcidfffc@laposte.net

SOLIDARITÉ FEMMES

03 81 81 03 90 - 03 81 82 88 45

15 rue des Roses - 25000 BESANCON
chrs@solidaritefemmes25.org

MOUVEMENT DU NID 25

06 59 24 47 66

2 rue de la Bibliothèque - 25000 BESANCON
franchecomte-25@mouvementdunid.org

DÉPARTEMENT 39

CIDFF DU JURA

03 84 43 10 95

Maison de l'emploi et des services - 39000
LONS-LE-SAUNIER
cidff.39@orange.fr

FEMMES DEBOUT

03 84 82 14 37

63 avenue de Verdun - 39100 DOLE
contact@femmesdebout.org

DÉPARTEMENT 58

CIDFF DE LA NIÈVRE

03 45 52 31 14 - 03 86 57 56 64

40 rue Bernard-Palissy - 58000 NEVERS
cidff58@gmail.com

DÉPARTEMENT 70

CIDFF DE LA HAUTE-SAÔNE

03 84 76 32 38 - 03 84 17 10 80

20 rue Didon - 70000 VESOUL
cidff70-secretariat@laposte.net

FRANCE VICTIMES 70

03 84 78 18 44

1 rue Paul Petitclerc - 70000 VESOUL

INTERVENANT SOCIAL POLICE GENDARMERIE

03 84 95 79 13

CMS de Vesoul 21 rue Serpente - 70000 VESOUL

SERVICE D'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTÉ - SAFED

03 84 76 00 10

70000 VESOUL
chrs.le-safed@orange.fr

DÉPARTEMENT 71

CIDFF DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

03 85 32 42 01 - 03 85 39 83 25

2 rue Jean-Bouvet - 71000 MACON
cidff71@orange.fr

GAMS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ/SAFE

06 15 93 28 73

71100 CHALON-SUR-SAONE
safe_asso@yahoo.com

LE PLANNING FAMILIAL 71

03 85 93 01 84

9 rue Philibert Léon Couturier 71100 CHALON / SAONE
planningfamilial71@orange.fr

DÉPARTEMENT 89

CIDFF DE L'YONNE

03 86 42 00 50 - 03 86 42 00 48

Le Phare - 89002 AUXERRE
accueil@cidff89.fr

DÉPARTEMENT 90

CIDFF DU TERRITOIRE-DE-BELFORT

03 84 28 00 24 - 03 84 90 21 97

3 Rue Jules-Vallès - 90000 BELFORT
cidf-belfort@orange.fr

SOLIDARITÉ FEMMES

03 84 28 99 09 - 03 84 28 44 39

Maison départementale des Femmes
23 rue de Mulhouse - 90000 BELFORT
solidarite-femmes@wanadoo.fr

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 16/06/2021 au 03/02/2022

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép. Ville	Nom	Prénom	Dép. Ville
ANDREOTTI	ALEXANE	21 DIENAY	FRONTIER	AMÉLIE	89 NEUVY SAUTOUR
BAUR	ELISA	21 BEAUNE	GRAND	ZOÉ	21 QUETIGNY
BAZINE	INÈS	89 S ^T CLÉMENT	JEANNERET	AUDREY	25 VILLARS LES BLAMONT
BEGUIN	AGATHE	21 FONTAINE LES DIJON	JOLY	CAMILLE	21 SAVOUGES
CHARLEUX	VALENTIN-BAPTISTE	71 MONTCENIS	LECERF	JEANNE	25 VERNIERFONTAINE
CLERC	ESTELLE	71 RANCY	MILLOT-CAMUZEUX	LÉA	89 HAUTERIVE
DALL AGNOLO	BRUNO	70 LURE	RAVEAU	ANTHONY	21 AHUY
FARA	ELISA	71 SAGY	SAN MIGUEL	MARCO	71 S ^T -MARTIN-BELLE-ROCHE
FIDALGO	CAROLINE	89 VILLENEUVE LA GUYARD	SCHWARZ	TOM	21 S ^T THIBAULT

Transferts du CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép. Ville	Vers
COUPAT	THOMAS	71 REMPLAÇANT	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DESBOIS	PAULINE	89 SENS	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
FIDALGO	CAROLINE	89 REMPLAÇANTE	CROPP PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR-CORSE
GAUTROT	PIERRE-OLIVIER	89 REMPLAÇANT	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
METAYER	BENJAMIN	89 BRIENON SUR ARMANCON	CROPP PAYS DE LA LOIRE
PHILIPPEAUX	ESTELLE	71 CHAROLLES	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PONTHIEUX	AURÉLIE	58 MON TSAUCHE LES SETTONS	CROPP PAYS DE LA LOIRE
RAVEAU	ANTHONY	21 REMPLAÇANT	CROPP PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR-CORSE

Transferts d'un autre CROPP vers le CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Nom	Prénom	Dép. Ville	De
LAFEUILLADE	JEAN-LOUP	58 LA-CHARITE-SUR-LOIRE	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MAITRIAS	JADE	21 TALANT	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MICHEL	LAUREEN	71 CHALON SUR SAONE	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MOUTON	ALIX	71 CHARNAY-LES-MACON	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
PARMENTIER	NICOLAS	71 LE CREUSOT	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
VANHUYSE	CAMILLE	90 MONTBELIARD	CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép. Ville	Nom	Prénom	Dép. Ville
BORDES	PIERRE	21 TALANT	LANDIOT	BRIGITTE	70 VESOUL
DALL'AGNOLO	BRUNO	70 LURE	LOZOUET	SARAH	89 AVALLON
EVARD	MARIE-ANNE	71 VIRE	MOISSON	JEAN-CLAUDE	71 CHAROLLES
GANHY	ISABELLE	21 CHENOVE	NAUTON	MARJORIE	25 MOUTHIER HAUTE PIERRE
GENDRE	GENEVIÈVE	21 DIJON	NOBLET	ANGÉLIQUE	21 POUILLY-EN-AUXOIS
HAIE	FRANCK	89 SENS	SCHOLLER	ANNE	70 GRAY

Décès

Nom	Prénom	Dép. Ville
PITAU	CÉLINE	39 TAVAU